

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 24 février 2022

Question écrite urgente

Non-respect des conditions de travail au sein de l'EMS des Franchises

Considérant

- que l'Etat de Genève subventionne les EMS et qu'en contrepartie ils sont tenus de respecter non seulement la politique salariale de l'Etat mais les conditions de travail ;
- que les travailleurs et les travailleuses de EMS ont assumé de manière admirable leur fonction tout au long de l'épidémie de covid au risque de leur santé ;
- qu'ils et elles ont été applaudis à maintes reprises par les citoyens et citoyennes, habitants et habitantes,

je vous prie de m'indiquer

- la raison pour laquelle des personnes travaillant au sein des l'EMS des Franchises reçoivent :
 - le versement d'annuités qui ne correspondent pas aux années travaillées ;
 - un congé-modification qui a pour conséquence de contraindre certaines d'entre elles à assumer des tâches bien plus larges et plus lourdes pour le même salaire ;
- la raison pour laquelle la hiérarchie de services évoque en présence d'autres employés les maladies de certains salariés absents au détriment du respect qui leur est dû en termes de confidentialité.